

# Les Infos de Base

Mercredi 13 février 2013  
volume 16, numéro 7  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 4** Nouvelles références aux lois et règlements du Québec  
Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 7 du 13 février 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 24, 25, 27, 28, 30, 32, P.L. 200 et entrées en vigueur au 13 février 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 7 du 13 février 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 6 du 9 février 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure à l'exception de RLRQ, c. Q-2, r. 15.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 5 du 30 janvier 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 4 du 26 janvier 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz.*

*Can.*, Partie II, n° 4 du 13 février 2013. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24, 27, 29, 30, 31 et entrées en vigueur au 13 février 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 4 du 13 février 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 février 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 janvier 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 25 janvier 2013 et contient maintenant 9 088 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

**Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec***

*Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel*, RLRQ, c. C-5.2.

Entrée en vigueur de la Loi.

*Loi sur la publicité légale des entreprises*, RLRQ, c. **P-44.1**, a. 21.

*Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel*, L.Q. 2012, c. 16, a. 19.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, c. **S-4.2**, a. 371.

*Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel*, L.Q. 2012, c. 16, a. 20.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*, RLRQ, c. **C-26**, r. 153, remplacé.

*Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*, D. 75-2013 du 01-02-13, (2013) 145 G.O. 2, 447, a. 81.

*Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*, RLRQ, c. **C-26**, D. 75-2013 du 01-02-13, (2013) 145 G.O. 2, 447, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur les Accords de Bretton Woods et des accords connexes*, L.R.C. 1985, ch. **B-7**, aa. 3, ann. I.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 185-192.

*Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **C-3**, aa. 39.15, 39.18.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 166, 167.

*Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, L.R.C. 1985, ch. **C-7**, a. 8.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, a. 315.

*Régime de pensions du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **C-8**, aa. 2, 42, 55, 55.1, 55.11, 55.2, 78, 84, 115.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 193, 194, 197-203.

*Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R.C. 1985, ch. **C-17**, aa. 2, 5, 6, 7, 15, 41, 49.1, 50.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 464-466, 467 (partie), 469-472.

*Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, a. 718.2.

*Loi sur la protection des personnes âgées au Canada*, L.C. 2012, ch. 29, a. 2.

*Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. **E-15**, aa. 123, 172.1, 218.1, 220.05, 220.08, 225.2, 225.3, 225.4, 232.01, 240, 241, 242, 244.1, 246, 247, 261.01, 261.3, 261.31, 261.4, 263.01.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 74-92.

*Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, L.R.C. 1985, ch. **F-8**, aa. 12.31-12.36, 12.6-12.8.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 97, 98.

*Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*, L.R.C. 1985, ch. **G-2**, a. 35.1.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, a. 502.

*Loi sur les juges*, L.R.C. 1985, ch. **J-1**, aa. 9-22, 25, 26, 27, 29, intertitre précédant l'article 31, 32.1, 43, 54.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 210-218.

*Code canadien du travail*, L.R.C. 1985, ch. **L-2**, titre de la section VII de la partie III, aa. 206, 206.1, 206.5, 207.1, 207.2, 207.3, 209.3, 209.4, 239, 247.9.

*Loi visant à aider les familles dans le besoin*, L.C. 2012, ch. 27, aa. 2 (partie), 3, 4, 6-12.

*Loi sur la pension de la fonction publique*, L.R.C. 1985, ch. **P-36**, aa. 3, 5, 6, 7, 10, 11, intertitre précédant l'article 12, 12, 12.1, intertitre précédant l'article 13, 13, 13.001, 19, 24.2, 24.3, 24.4, 24.5, 24.6, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 40.2, 42, 42.1, 46.3.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 475-500.

*Loi sur la pension de retraite de la*

*Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **R-11**, aa. 3, 5, 6, 7, 10, 25.1, 26.1, 27.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 504-512.

*Loi sur les douanes*, L.R.C. **1985 (2<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **1**, aa. 6, 107.1.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 265, 267.

*Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. **1985 (5<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **1**, aa. 6, 8, 12, 15, 17.1, 18, 20, 37, 53, 56, 60, 60.02, 60.03, 75, 84, 87, 88, 89, 93.1, 97, 100, 108, 110.6, 118, 122.3, 127, 128, 128.1, 138.1, 146, 146.1, 146.3, 146.4, 147.5, 148, 149, 152, 153, 156.1, 172, 180, 204.2, 207.5, 207.61-207.65, 207.8, 211, 212, 212.3, 214, 219.1, 227, 241, 247, 248, 252, 253.1.

*Loi visant à aider les familles dans le besoin*, L.C. 2012, ch. 27, aa. 26-29;

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 2-8, 9 (partie), 10-26, 27 (partie), 29-32, 33 (partie), 34, 35 (partie), 36-57.

*Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, L.C. **1991**, ch. **45**, aa. 164, 376.1, 377, 378, 391, 392 (A), 396, 399, 402, 530.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 99-108.

*Loi sur les banques*, L.C. **1991**, ch. **46**, aa. 160, 381, 382, 383, 396, 399, 400 (A), 401.2, 401.3, 750, 889, 890, 891, 906, 909, 910 (A), 913, 914, 916, 917, 977.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 109-130.

*Loi sur les sociétés d'assurances*, L.C. **1991**, ch. **47**, aa. 168, 408.1, 409, 410, 420, 423, 424 (A), 428, 430, 433, 797, 926 (A), 935, 936, 937, 947, 950, 951 (A), 954, 955, 957, 1020.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 131-152.

*Loi sur les régimes de retraite particuliers*, L.C. **1992**, ch. **46**, ann. **I**, a. 11.

*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 473, 503, 513.

*Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, L.C. **1996**, ch. **6**, art. **162**, ann., aa. 2, 8, 13, 13.1, 24.

- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 168-172.
- Loi sur l'assurance-emploi*, L.C. **1996**, **ch. 23**, aa. 66, 96.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 307, 436 (partie).
- Loi sur l'Agence du revenu du Canada*, L.C. **1999**, **ch. 17**, aa. 51, 58.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 515, 516.
- Loi sur les parcs nationaux du Canada*, L.C. **2000**, **ch. 32**, ann. 1.
- Décret modifiant la description du parc national Wood Buffalo du Canada à l'annexe 1 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada*, DORS/2013-16 du 31-01-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 356, a. 1.
- Loi d'harmonisation no 1 du droit fédéral avec le droit civil*, L.C. **2001**, **ch. 4**, a. 174.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, a. 403.
- Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. **2001**, **ch. 26**, aa. 16, 20, 32, 35, 36, 36.1.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 156-161.
- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. **2001**, **ch. 27**, aa. 11, 14, 15, 87.3, 89.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 308-312.
- Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*, L.C. **2003**, **ch. 15**, **art. 67**, ann. 1, 2.
- Décret modifiant l'annexe 2 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, no 2013-1 (Nation crie de Norway House)*, DORS/2013-13 du 31-01-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 340, a. 1;
- Décret modifiant l'annexe 1 de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, no 2012-2 (Matsqui)*, DORS/2013-14 du 31-01-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 343, a. 1.
- Loi d'harmonisation no 2 du droit fédéral avec le droit civil*, L.C. **2004**, **ch. 25**, a.207.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, a. 404.
- Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)*, L.C. **2005**, **ch. 3**, aa. 4, 6, 9.1.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 411-413.
- Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences*, L.C. **2005**, **ch. 34**, a. 64.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, a. 204.
- Loi sur les ponts et tunnels internationaux*, L.C. **2007**, **ch. 1**, aa. 29, 32, 33.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 180-182.
- Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada*, L.C. **2008**, **ch. 28**, **art. 121**, aa. 10, 37-39.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 444, 445 (partie).
- Loi sur l'emploi et la croissance économique*, L.C. **2010**, **ch. 12**, aa. 58, 64, 75, 2073 (A).
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 93-95, 153.
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, L.C. **2012**, **ch. 19**, **art. 52**, aa. 5, 7 (A), 14 (A), 53, 63 (A), 64 (A), 66, 67 (A), 128.
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 425-432.
- Loi sur le cadre fédéral de prévention du suicide*, L.C. **2012**, **ch. 30**.
- Entrée en vigueur de la Loi.*
- Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce*, L.C. **2012**, **ch. 31**, **art. 179**.
- Entrée en vigueur de la Loi.*
- Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.
- Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada**
- Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.
- Décret de remise visant les boissons alcooliques vendues aux forces étrangères présentes au Canada et à leur personnel*, TR/85-122, aa. 3, 4.
- Décret modifiant le Décret de remise visant les boissons alcooliques vendues aux forces étrangères présentes au Canada et à leur personnel*, TR/2013-8 du 13-02-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 379, aa. 1, 2.
- Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. **N-7**.
- Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement*, DORS/2003-39, aa. 1, 4, 6, (A), 8, 9, 15, 26, 28, 33, 39, 40, 44, 49.
- Règlement correctif visant le Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement*, DORS/2013-17 du 31-01-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 363, aa. 1-13.
- Loi sur les terres territoriales*, L.R.C. 1985, ch. **T-7**.
- Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (région de South Slave)*, TR/2013-6 du 13-02-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 375, nouveau.
- Décret sur la renonciation aux terres réservées à la Couronne (Lac Grace, T.N.-O.)*, TR/2013-7 du 13-02-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 378, nouveau.
- Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. **1985 (5<sup>e</sup> suppl.)**, **ch. 1**.
- Règlement de l'impôt sur le revenu*, C.R.C., ch. 945, aa. 100, 213, 304, 1104, 2900, 2902, 2903, 4301, 4600, 4802, 8201, 8502, ann. II.
- Loi visant à aider les familles dans le besoin*, L.C. 2012, ch. 27, a. 30;
- Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, L.C. 2012, ch. 31, aa. 58-70.
- Loi sur la sécurité automobile*, L.C. **1993**, **ch. 16**.
- Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles*, C.R.C., ch. 1038, aa. 2, 18, ann. IV.
- Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (interprétation, article 18 et normes 203, 204, 208, 212 et 219)*, DORS/2013-9 du 31-01-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 304, aa. 1-8.
- Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, L.C. **1999**, **ch. 29**.
- Règlement sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, DORS/99-467, a. 7.

Règlement modifiant le Règlement sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes, DORS/2013-11 du 31-01-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 331, a. 1.

Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. 2000, ch. 32.

Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux du Canada, DORS/97-150, aa. 1, 1.3, 2, 5, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux du Canada, DORS/2013-10 du 31-01-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 321, aa. 1-6.

Loi canadienne sur l'épargne-invalidité, L.C. 2007, ch. 35, art. 136.

Règlement sur l'épargne-invalidité, DORS/2008-186, a. 4.

Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance, L.C. 2012, ch. 31, a. 71.

Accords et conventions

Proclamation donnant avis que le Protocole modifiant la Convention entre le Canada et la République de Singapour, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, est entrée en vigueur le 31 août 2012, TR/2013-3 du 13-02-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 369, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of

Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

*Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1.

*Act respecting the Barreau du Québec*, CQLR, c. B-1.

*Code de déontologie des avocats*, RLRQ, c. B-1, r. 3.

*Code of ethics of advocates*, CQLR, c. B-1, r. 3.

## Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [projetpilote@gaudet.qc.ca](mailto:projetpilote@gaudet.qc.ca) pour participer au projet-pilote.